



# ROYAL CLUB DU BERGER ALLEMAND

ASBL fondée en 1925 en abrégé **R.C.B.A.**

Affiliée à l' URCSH sous le n° 142 et à la WUSV- FCI  
Tribunal de l'entreprise du Hainaut – div. Charleroi – bld Fontaine, 10  
N° Entreprise BE 0410.592.189 – **CB BE88 0012 7305 1541 BIC CEBABEBE**

Exempt/Vrijgeweld – TVA-BTW art.42 §3

**Siège social : Av. Léopold III, 92 à 7134 Péronnes-lez-Binche**  
**Site internet : [rcbabelgique.com](http://rcbabelgique.com) – E-mail : [info@rcbabelgique.com](mailto:info@rcbabelgique.com)**



## ACCES A LA SELECTION WUSV ET UNIVERSALSIEGER

**Mise à jour le 3 mars 2026 et le 27 avril 2026 par la Commission de Travail et approuvé par l'Organe d'Administration.**

### Championnat de Belgique donnant droit à la sélection WUSV

Les conditions d'accès à cette épreuve sont :

1. Posséder un Berger Allemand.
2. Le propriétaire et conducteur doivent être membres du RCBA et habiter en région francophone.
3. Le chien doit avoir participé au Grand Prix du RCBA de l'année en cours en classe 3.
4. Le chien doit participer à un concours du RCBA entre la date de la sélection WUSV de l'année précédente et la date de la sélection de l'année en cours et avoir obtenu la mention ainsi que la cote de 80 points dans la défense.
5. Le chien doit posséder un Pedigree reconnu par la FCI.
6. ATTENTION ! Si le chien n'est pas en ordre au niveau de la dysplasie, il peut participer mais il ne peut pas prétendre à être sélectionné pour la WUSV.

### Championnat Universalsieger

Les conditions d'accès à cette épreuve sont :

1. Posséder un Berger Allemand.
2. Le propriétaire et conducteur doivent être membres du RCBA et habiter en région francophone.
3. Le chien doit avoir participé au Grand Prix du RCBA de l'année en cours en classe 3 et avoir obtenu la mention ainsi que la cote de 80 points dans la défense.
4. Le chien doit participer à un concours du RCBA entre la date du Grand prix de l'année précédente et du Grand prix de l'année en cours et avoir obtenu la mention ainsi que la cote de 80 points dans la défense.
5. Le chien doit posséder un Pedigree reconnu par la FCI.
6. Le chien doit posséder la Körung.
7. Le chien doit avoir participé au titre de beauté de l'année précédant la sélection et avoir obtenu la mention minimum « BON ».

*Charles Jonkers – Président de la Commission de Travail.*

